

Herstal, le 30 mai 2018

N° 279

## **Publication**

Conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, j'ai l'honneur de vous informer qu'en séance du 28 mai 2018, le Conseil communal a adopté le règlement relatif au prix de l'Urbanisme 2018.

Ce texte peut être consulté au service administratif des travaux (Centre administratif « La Ruche », Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal), durant les heures d'ouverture habituelles des bureaux.